

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent trente et unième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 26 octobre 2020 à 16 h 30, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 7 DÉCEMBRE 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ARBOUR, Sylvain Membre socio-économique	X (Visio)		KAMAL, Najat Membre socio-économique		X*
BOUTONNET, Vincent Professeur - Départ. Sciences de l'éducation	X (Visio)		LABERGE, Murielle Rectrice	X (Visio)	
BRIAND, Louise Professeure – Départ. Sciences sociales	X (Visio)		LE GAL, Nadine Représentante des collègues	X (Visio)	
B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme	X (Visio)		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (Visio)	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales	X (Visio)		VILLENEUVE, SAMANTHA Membre socio-économique	X (Visio)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X (Visio)		WASSONGUEMA, Charifat Passkede Nongzenga Étudiante	X (Visio)	
HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X (Visio)		Siège vacant Personne cadre supérieure		
Siège vacant Membre socio-économique			Siège vacant Personne représentant les diplômées et diplômés		
Observateurs	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X (Visio)		-		
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X (Visio)		-		
NADEAU, Myriam Chargée de projet - DFCPI	X (Visio)		-		
ROCHFORD, Odette Technicienne - ÉMI	X (Visio)				
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X (Visio)		AUGER, Mireille	X (Visio)	
*Absence motivée.					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

1.- Adoption de l'ordre du jour

On demande d'ajouter, au point 9 de l'ordre du jour, le point intitulé *Comité de désignation des administrateurs et administratrices*.

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

- 3.- Recommandation de la rectrice concernant l'engagement d'une cadre supérieure et son affectation au poste de vice-rectrice à l'administration et aux ressources (**à huis clos**)
- 4.- Procès-verbal :
 - 3.1 Quatre cent trentième (28 septembre 2020) réunion
 - 3.1.1 Adoption
 - 3.1.2 Affaires en découlant
- 5.- Entérinement des décisions de la :
 - 5.1 Quatre cent trente-septième (31 août 2020) réunion du comité exécutif
 - 5.2 Quatre cent trente-huitième (21 septembre 2020) réunion du comité exécutif
- 6.- Affaires générales et institutionnelles
 - 6.1 Information du président
 - 6.2 Information de la rectrice
 - 6.3 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre (**à huis clos**)
 - 6.4 Modification à l'octroi d'un titre honorifique de l'UQO
 - 6.5 Appui aux demandes de subventions de l'UQO au Fonds Vert de la Ville de Gatineau
- 7.- Affaires académiques
 - 7.1 Projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet
 - 7.2 Dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour un projet de recherche
 - 7.3 Adoption du protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne
8. - Nominations
 - 8.1 Nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration
9. - Comité de désignation des administrateurs et administratrices
10. - Période d'information et questions
11. - Dépôt de documents
 - 11.1 Reddition de compte 2019-2020 : BIMBI - Tableau concernant les inconduites et le harcèlement
 - 11.2 Reddition de compte 2019-2020 : BIMBI - Tableau concernant les violences à caractères sexuels
 - 11.3 Bilan des répercussions – COVID-19
12. - Prochaine réunion (lundi 7 décembre 2020)

13. - Clôture de la séance

3. Recommandation de la rectrice concernant l'engagement d'une cadre supérieure et son affectation au poste de vice-rectrice à l'administration et aux ressources (à huis clos)

La retraite du titulaire du poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, effective le 31 août 2020, a rendu nécessaire la mise sur pied d'un processus de sélection en vue de désigner un nouveau titulaire à ce poste.

Un processus de sélection en vue de la dotation du poste a été établi et un appel public de candidatures a été effectué durant la période comprise entre le 29 juin et le 31 juillet 2020.

L'UQO a reçu seize (16) candidatures dont cinq (5) personnes ont été retenues pour une entrevue effectuée le 12 août 2020. Après rencontre des candidatures, un premier comité de sélection ne s'est pas entendu pour recommander une candidature.

Un deuxième comité de sélection été formé le 14 septembre 2020. Elle a eu dans un premier temps une première entrevue avec une nouvelle candidature le 24 septembre 2020. Par la suite, elle a eu une rencontre le 16 octobre 2020 pour une deuxième entrevue avec trois (3) personnes. Chacune de ces personnes a passé des tests psychométriques.

Le second comité formule une recommandation unanime à la rectrice sur le choix d'une candidate, soit madame Muriel Dufour.

La rectrice, en conséquence, recommande au conseil d'administration de procéder à l'engagement de madame Muriel Dufour et à son affectation au poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources en vertu d'un premier contrat de cinq (5) ans débutant le 15 novembre 2020.

Les conditions d'emploi sont celles prescrites à l'annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines et la Règle budgétaire 5.11 adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018 portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.

La personne titulaire du poste étant désormais appelé à siéger au conseil d'administration, celui-ci doit en même temps la désigner, sur recommandation de la rectrice, comme membre du conseil siégeant à titre de personne occupant une fonction de direction, pour un premier mandat de cinq (5) ans, le tout en conformité avec l'article 32, paragraphe b) de la *Loi sur l'Université du Québec*. Cette désignation ne devient cependant effective qu'à compter de l'obtention du décret gouvernemental.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 3 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 431-CA-6632 concernant l'engagement d'une cadre supérieure et son affectation au poste de vice-rectrice à l'administration et aux ressources; laquelle est jointe en appendice.

4. Procès-verbal :

4.1 Quatre cent trentième (28 septembre 2020) réunion

4.1.1 Approbaton

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent trentième (28 septembre 2020) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 8.1 (p. CA-8) – *Information du président* : L'on précisera que le président a pris part à deux rencontres avec la Fondation (et non à deux rencontres du conseil d'administration de la Fondation).

Point 8.4 (p. CA-10) – *Reddition de comptes* : L'on précisera que l'on inclura au rapport 2019-2020 sur la conduite responsable en recherche et création la plainte déposée au cours de cette période.

4.1.2 Affaires en découlant

La rectrice, la vice-rectrice et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent trentième (28 septembre 2020) réunion, les suites régulières ont été données.

5. Entérinement des décisions de la :

5.1 Quatre cent trente-septième (31 août 2020) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente-septième (31 août 2020) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.2 Quatre cent trente-huitième (21 septembre 2020) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente-huitième (21 septembre 2020) réunion (extraordinaire) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

6. Affaires générales et institutionnelles

6.1 Information du président

Le président informe les membres de sa participation au comité de sélection d'une personne à titre de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'administration et aux ressources, au tournage d'une capsule vidéo en prévision des cérémonies virtuelles de collation des grades qui se tiendront en novembre prochain et à des rencontres sur une base régulière avec la rectrice au traitement de divers dossiers.

6.2 Information de la rectrice

Approbation des rapports découlant de l'application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

La rectrice informe les membres qu'elle compte dorénavant soumettre ce dossier à l'approbation du conseil d'administration et non plus du comité exécutif.

Liberté universitaire

La rectrice réitère l'importance de la liberté universitaire et l'engagement de l'UQO à la promouvoir et à la protéger. L'Université doit demeurer un lieu de débat et de libre circulation des idées, et ce, toujours dans le respect des personnes, de leurs droits et libertés. Elle a partagé ce message avec la communauté universitaire et a invité la commission des études à former un comité de travail chargé de réfléchir aux pratiques de l'UQO à l'égard de ces enjeux.

Elle rappelle que l'Université travaille déjà à diverses initiatives favorisant le dialogue et la sensibilisation en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). De nombreuses activités et ateliers sont notamment prévus au cours des prochaines semaines et elle invite les membres à ne pas hésiter à y prendre part.

Bilan des répercussions – COVID-19

La rectrice trace le portrait de la situation de l'Université à l'égard des effets de la pandémie sur ses activités. Ces répercussions sont de plusieurs ordres et affectent tous les services. Elle discute notamment des mesures sanitaires, de l'enseignement en non présentiel,

des dossiers suspendus, des pertes de revenus et des coûts supplémentaires engendrés. Elle fait notamment état d'une diminution des inscriptions.

Suite à la présentation, les éléments suivants sont notamment soulignés par des membres :

- La formation à distance rend l'application de certains règlements difficile;
- Le manque d'uniformité dans l'adaptation des professeures et professeurs à offrir la formation à distance;
- L'importance d'analyser et de réduire les délais de réponses aux demandes d'admission;
- L'importance de réintroduire l'évaluation de l'enseignement afin de pouvoir identifier les éléments à corriger et à perfectionner, surtout concernant la formation à distance.

La rectrice mentionne que plusieurs de ces éléments seront abordés par la commission des études. Un suivi sera fait auprès du conseil d'administration et les résultats et l'analyse des sondages pourront être partagés.

Un membre réitère la demande déposée au conseil d'administration, en septembre 2019, à l'effet de mandater la commission des études pour produire et déposer au conseil d'administration une analyse globale de la diminution de l'effectif étudiant de l'UQO des dernières années en Outaouais et dans les Laurentides. La rectrice confirme avoir déjà mandaté le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim pour mettre sur pied un comité responsable de recueillir des données à analyser pour faire un bilan des effectifs et émettre des recommandations et des pistes d'actions.

6.3 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'une cadre

Le mandat de la doyenne des études viendra à échéance le 10 mars 2021 (résolution 416-CA-6330). Comme stipulé par l'article 6.05 du *Protocole d'entente entre l'UQO et l'Association des cadres de l'UQO concernant les conditions de travail du personnel cadre*, l'Université doit se prononcer six (6) mois avant la fin du contrat quant au renouvellement ou au non-renouvellement de son mandat.

Conformément au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen à la recherche et de la création* présentement en vigueur, le Secrétariat général a procédé à une consultation, par scrutin secret en mode électronique, auprès de chacune des personnes et instances suivantes :

- les membres du corps professoral;
- les directeurs de départements et de modules;
- les responsables de programmes de cycles supérieurs;
- la commission des études (à titre de commission);
- la sous-commission des études (à titre de sous-commission).

Les résultats de la consultation ont été transmis au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim.

Conformément à la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim formule une recommandation favorable au conseil d'administration quant au renouvellement du mandat de madame Hélène Forget à titre de doyenne des études.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CA-6633 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre; laquelle est jointe en appendice.

6.4 Modification à l'octroi d'un titre honorifique de l'UQO

Le 28 avril 2020, le conseil d'administration adoptait la résolution 425-CA-6525 concernant l'octroi du titre de *Membre honoraire de l'Université du Québec en Outaouais* à monsieur Denis Harrisson.

Or, outre les fonctions de cadre supérieur qu'il a occupées au sein de l'UQO, soit celles de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (19 août 2013 au 29 janvier 2015) et de recteur (30 janvier 2015 au 29 mars 2020), monsieur Harrisson a également mené une carrière de professeur au Département de relations industrielles, et ce, pendant plus de 13 années (1991-2004).

Monsieur Harrisson ayant émis le souhait que le titre de *Professeur honoraire de l'UQO* lui soit octroyé, le conseil d'administration est donc invité à abroger la résolution 425-CA-6525 et à lui décerner, par l'entremise d'une nouvelle résolution, le titre de *Professeur honoraire*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CA-6634 concernant l'abrogation de la résolution 425-CA-6525 relative à l'octroi du titre de *Membre honoraire* de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Harrisson; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CA-6635 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Harrisson; laquelle est jointe en appendice.

Madame Nadine Le Gal quitte la séance (18 h 10).

6.5 Appui aux demandes de subventions de l'UQO au Fonds Vert de la Ville de Gatineau

Dans le cadre de son plan stratégique 2016-2020, l'UQO a entre autres priorisé le développement durable en retenant le projet intitulé *Vers un campus vert*.

À l'automne 2018, l'Université a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice du développement durable afin d'appuyer le comité de travail du projet *Vers un campus vert* et mettre en place diverses initiatives concrètes en matière de développement durable aux divers campus de l'UQO. Par la suite, le conseil d'administration a adopté la nouvelle *Politique de développement durable* (17 juin 2019 – résolution 418-CA-6397) et a approuvé six projets de l'UQO déposés au Fonds vert de la Ville de Gatineau (3 projets : 23 avril 2019 – résolution 417-CA-6369 et 3 autres projets : 2 décembre 2019 résolution 421-CA-6472).

Dans le cadre d'un nouvel appel de projets du Fonds vert de la Ville de Gatineau pour l'année 2020, qui prend fin le 6 novembre 2020, la coordonnatrice du développement durable soumet deux nouveaux projets :

- LA FRIP' GRATUITE
- Écoresponsabilité sans frontières

Le processus du Fonds vert de la Ville de Gatineau nécessite une résolution d'appui du conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CA-6636 concernant l'appui aux demandes de subventions de l'UQO au Fonds Vert de la Ville de Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

7. Affaires académiques

7.1 Projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet

À l'instar de plusieurs programmes en gestion, la maîtrise en gestion de projet vise des acquis pratiques. Un programme COOP pour les étudiantes et étudiants en gestion de projet est donc une opportunité de faire l'arrimage de l'expérience pratique aux connaissances théoriques d'une part et d'autre part représente un levier pour leur future carrière.

Le corps étudiant démontre un vif intérêt pour le régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet ainsi que les employeurs de la région de l'Outaouais pour l'embauche de stagiaires.

Finalement, l'ajout du régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet nécessite peu d'investissement financier puisque l'ensemble des cours sont offerts à l'UQO sur une base régulière. De plus, aucune nouvelle ressource professorale n'est à prévoir pour la mise en œuvre du projet.

Le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 15 septembre 2020 et de la commission des études le 8 octobre 2020.

Un membre demande si une analyse en ressources professionnelles a été faite, notamment pour la coordination des stages. Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim précise qu'il a été évalué que les ressources à cet effet sont suffisantes pour l'instant.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CA-6637 concernant le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour un projet de recherche

Le professeur Stéphane Bouchard, du Département de psychoéducation et psychologie, est co-chercheur sur une demande de subvention qui a été déposée à MEDTEQ par la chercheuse Dr Outi Linnaranta de l'Hôpital Douglas et des co-chercheurs de McGill (Gustavo Turecki, Lawrence Kirmayer, Liliana Gomez Cardona) et du Centre National de Recherche du Canada (CNRC; Di Jiang). Le projet vise à développer un traitement pour le stress post-traumatique pour les Inuits du Québec.

Le Dr Linnaranta a reçu une subvention MEDTEQ de 200 000 \$. Un accord de transfert de fonds à l'UQO prévoit un montant de 30 104 \$ afin que le professeur Bouchard puisse réaliser sa partie du travail de recherche. Il est apparu par la suite que la chercheuse principale n'a pas inscrit de frais indirects dans le budget de sa demande de subvention.

Le Centre de recherche de l'Hôpital Douglas a accepté de renoncer aux frais indirects pour ce projet de recherche.

Dans sa résolution 366-CA-5521 adoptée le 10 décembre 2012, le conseil d'administration de l'UQO fixait le taux minimal de perception des frais indirects de recherche à 15 % pour les subventions.

Comme il est envisagé que le projet de recherche du professeur Bouchard aura des retombées importantes non seulement pour la communauté scientifique, mais aussi pour les populations inuites et autochtones du Canada, ainsi que pour la formation du personnel impliqué dans le travail à accomplir (étudiantes en psychologie, étudiant en informatique, professionnelle de recherche), il est recommandé qu'une dérogation soit accordée pour ne pas prélever les frais indirects de recherche sur le montant de 30 104 \$ transféré à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres

conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CA-6638 concernant la dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour un projet de recherche; laquelle est jointe en appendice.

7.3 Adoption du protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne

Cette nouvelle entente, d'une durée de trois (3) ans, vise à définir la contribution de l'Université McGill dans la formation des étudiantes admises à l'UQO au programme de maîtrise en sciences infirmières dans les concentrations suivantes : IPS en soins de première ligne, IPS en soins pédiatriques, IPS en santé mentale, IPS en néonatalogie.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission des études le 22 octobre 2020.

Un membre demande des précisions sur les motifs qui empêcherait l'UQO de développer sa propre expertise dans ces domaines au lieu de conclure cette entente. Il s'inquiète aussi si ce programme est conforme à la *Politique linguistique* de l'UQO. Enfin, il demande des explications à l'égard du cumul de crédits des formations.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim fournit les précisions sur les crédits. Il explique de même que les universités qui n'ont pas de faculté de médecine sont tenues de conclure des ententes avec d'autres universités pour offrir cette formation. En dernier lieu, il souligne que tous les efforts sont déployés par l'université McGill pour offrir les cours en français aux étudiantes et étudiants de l'UQO.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 – Contre : 0 – Abstentions : 2) d'adopter la résolution 431-CA-6639 concernant l'adoption du protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill relativement à la contribution de l'Université McGill à la formation, à l'UQO, d'infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne; laquelle est jointe en appendice.

8. Nominations

8.1 Nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration

Le départ de monsieur Michel Merleau, le 14 septembre 2020, qui agissait à titre de vice-président du conseil d'administration, a laissé un siège vacant au conseil, mais également au comité de gouvernance et d'éthique.

Le conseil est donc invité à nommer monsieur Patrick Duguay, président du conseil, à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique pour un premier mandat de trois (3) ans commençant le 27 octobre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CA-6640 concernant la nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration (**Patrick Duguay**); laquelle est jointe en appendice.

9. Comité de désignation des administratrices et administrateurs

Un membre propose que le conseil d'administration tienne une réunion extraordinaire afin de mener une réflexion sur le processus de nomination des membres socio-économiques notamment, plus particulièrement de discuter de la diversité et la représentativité, au sein du conseil d'administration, des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 431-CA-6641 concernant un comité de désignation des administrateurs et des administratrices; laquelle est jointe en appendice.

10. **Période informations et questions**

Université du futur

La rectrice souligne que les chefs d'établissement, sur invitation du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), participeront aux séances d'échanges portant sur le document de réflexion et de consultation produit par le Fonds de recherche du Québec (Nature et Technologies, Santé, Société et Culture) à l'égard de l'université québécoise du futur.

Suite à ces séances d'échanges, les universités disposeront de quelques semaines pour réagir aux propositions auprès de la ministre de l'Éducation supérieure. Une présentation des enjeux discutés par la commission des études pourra être effectuée lors de la prochaine réunion ordinaire du conseil.

L'UQO se positionnera aussi dans d'autres dossiers d'envergure, soit le eCampus et le Chantier de la réussite.

Le document de réflexion et de consultation produit par le Fonds de recherche du Québec sur l'université québécoise du futur, ainsi que le mémoire préparé par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO seront partagés avec les membres du conseil.

11. **Dépôt de documents**

11.1 **Reddition de compte 2019-2020 : BIMi - Tableau concernant les inconduites et le harcèlement**

11.2 **Reddition de compte 2019-2020 : BIMi - Tableau concernant les violences à caractères sexuels**

11.3 **Bilan des répercussions – COVID-19**

12. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 7 décembre 2020 à 16 h 30.

13. **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h.

Original signé par :

Patrick Duguay, président d'assemblée
Murielle Laberge, rectrice